



Le premier rite de deuil est la déchirure de la chemise qui marque la séparation avec le défunt

Le deuil, un rituel de vie

Par Philippe Haddad

Texte du cours visible sur

www.akadem.org/pour-commencer

Février 2013

Un humoriste juif bien connu disait que les deux seules choses dont l'homme soit sûr: c'est la mort et les impôts directs... Non je ne devrais pas plaisanter car le sujet dont je vais vous parler est par définition triste. Il s'agit de la mort.

La Tora exprime le caractère inexorable de la mort à travers ce célèbre verset : "tu es poussière et tu retourneras à la poussière".

Comment le judaïsme comprend-il la mort ? Comment, à travers les siècles se sont mis en place les rituels funéraires auxquels dans les moments de douleurs nous nous découvrons tous si attachés ? Je vais essayer de mettre de l'ordre avec vous dans des connaissances que vous avez probablement déjà.

Et tout d'abord à partir de quand une personne est-elle considérée comme morte ? La question a pris on le sait une acuité toute particulière avec les progrès récents de la médecine.

Définition de la mort

La mort est définie par l'arrêt complet des trois fonctions vitales: respiratoire, cardiaque et cérébrale. Ainsi une personne dans un coma profond, même dépendant d'une machine de survie, est considérée selon la *hala'ha*, selon les règles religieuses, comme vivante.

Profitons-en pour rappeler que toute forme d'euthanasie est interdite par la loi juive. Une fois la mort constatée, tout se passe très rapidement: rapidement oui, car on s'efforce de laisser le moins longtemps possible le corps sans sépulture.

A Jérusalem vous verrez ainsi procéder à des enterrements en pleine nuit immédiatement après le décès. Dans l'intervalle les personnes présentes devront témoigner le plus grand respect au corps qui a été l'enveloppe de l'âme.

Le Talmud compare d'ailleurs le décès d'une personne à un rouleau de Tora brûlé. L'objet physique reste mais le sens, l'esprit l'a quitté. Cette conception est liée au principe de **kavod hamet**, respect du mort, une notion fondamentale dans le judaïsme qui a en horreur l'exposition d'un cadavre. Le corps humain ne doit faire l'objet d'aucune forme de dégradation.

Vous avez malheureusement vu ces volontaires s'affairer sur les lieux d'un attentat ou d'une catastrophe pour réunir tous les restes des victimes... A l'inverse, pas de culte des morts. Pas de reliques dans le judaïsme...

D'autres règles, comme l'interdit de se mutiler ou de se tatouer relèvent de la même idée: nous ne disposons pas de notre corps. Comme si nous n'en étions en quelque sorte que les "locataires". Dans le même esprit encore, le judaïsme s'oppose, *a priori*, à toute autopsie de même qu'à tout don d'organe afin de conserver l'intégrité du corps. Cette conception va inspirer l'ensemble des rites à accomplir jusqu'à l'enterrement.

Le corps est recouvert d'un drap blanc. On évite autant que possible de regarder le visage du défunt et toute exposition du corps. Encore une fois, on évite que la mort se transforme en spectacle mortuaire. Certains allument ensuite des bougies au chevet du corps, lumière qui témoigne de la foi en la pérennité de l'âme.

On a également coutume de couvrir les miroirs de la maison du défunt, pour affirmer que l'âme a quitté le monde du paraître, de l'éphémère pour s'élever maintenant dans le monde de l'être authentique et immatériel. Depuis le décès et jusqu'à l'enterrement, à la maison comme à l'hôpital, le corps est veillé, jour et nuit, par la lecture en boucle du livre des Psaumes.

Qui porte le deuil?

La *hala'ha* parle des sept proches directs, à savoir :

- les conjoints le mari pour sa femme et la femme pour son mari,
- les parents: le père et la mère du défunt
- le frère, la sœur du défunt

- les enfants: le fils et la fille du défunt

Toute autre personne, comme les petits-enfants ou les grands parents n'ont pas à suivre les règles du deuil.

Quelles sont ces règles de deuil ?

La loi juive distingue deux temps: la période avant l'enterrement et la période après l'enterrement.

Avant l'inhumation, l'endeuillé a un statut très particulier qui est celui de **Onen**: il est alors dispensé de tous les commandements positifs, comme mettre le talit ou les téfilines ou réciter des bénédictions. On ne peut exiger d'un homme ou d'une femme frappés par cette déchirure de s'investir dans une pratique religieuse qui demande concentration, ferveur et joie.

Durant cette courte période on effectue la toilette rituelle, la **tahara**, accomplie par des hommes pour les hommes et par des femmes pour les femmes. Cet ensemble de personnes pieuses et le plus souvent bénévoles s'appelle la '**hévra kadicha** littéralement "la sainte confrérie". Cette toilette funéraire est réalisée par un lavage du corps et par des ablutions, en récitant des versets bibliques, et toujours avec une grande décence envers le défunt.

Puis le corps est revêtu d'un linceul, les hommes recouverts de leur talit, avant d'être placé dans le cercueil. Souvent on jette sur le corps ou l'on place sous la tête du mort un peu de terre d'Israël, pour souligner, une fois encore, l'attachement profond de chaque juif au pays d'Israël. Avant de fermer le cercueil, il est d'usage que la famille demande pardon au défunt.

Au cimetière

Au cimetière, avant la mise en terre, le rabbin récite des prières, ainsi qu'une oraison, en hébreu un **hesped**, en l'honneur du défunt. Là apparait un élément essentiel du travail de deuil dans le judaïsme. On considère comme un devoir d'évoquer la vie, les actions, le caractère du défunt.

A partir de l'enterrement l'habitude se prend de systématiquement ajouter à l'évocation du mort la formule "Zi'hrono le bra'ha" et par écrit Z'al qui signifie: "que l'évocation de son souvenir soit source de bénédiction".

On procède à la mise en terre et chaque assistant jette un peu de terre, en référence au célèbre verset de la Genèse selon lequel l'homme est poussière et qu'il retourne à la poussière. C'est pour cela que seul l'enterrement est licite pour le judaïsme qui interdit la crémation ou l'immersion en mer.

C'est immédiatement après la mise en terre, au sommet de la douleur, que les endeuillés récitent le Kadich ou "prière de sanctification". Un mot sur ce Kadich, beaucoup de personnes pensent que le Kadich serait une prière pour les morts. C'est faux !

Cette prière est certes récitée, par les endeuillés, mais pas seulement, loin s'en faut. C'est une sanctification du nom de Dieu, elle ne mentionne jamais la mort ni le mort. Je vous renvoie à un clip de cette série sur le Kadich spécifiquement.

La déchirure

Le premier geste qui marque le deuil est la déchirure de la chemise. Cette déchirure vise à canaliser la souffrance sur un objet, et non sur le corps, comme cela s'est pratiqué et continue de se pratiquer dans certaines communautés religieuses, tout en soulignant la séparation définitive, la déchirure entre le défunt et les vivants. Une manière de dire aux endeuillés: séparez-vous de la mort, choisissez la vie, car la vie du défunt continue à travers vous.

Le premier repas

C'est pour la même raison qu'au sortir du cimetière on se réunit pour consommer une collation composée de pain et d'un aliment rond comme l'œuf, car il rappelle le cycle de la vie qui tourne. Cette vie, qui dans le judaïsme doit triompher de la conception tragique de l'existence.

Le deuil

Après l'inhumation commencent trois périodes successives: la période des 7 jours, la période du mois et la période de l'année.

Les sept jours

Durant la période des 7 jours (les *Chiva*) qui commence au sortir du cimetière, les endeuillés restent dans la maison du défunt. Chaussés de pantoufles, ils ne prennent aucun soin de leur aspect corporel (les hommes ne se rasent pas, on ne se parfume pas, on ne prend pas de bain, etc.), et on ne travaille pas. En un mot, les endeuillés réalisent le travail de deuil

ensemble dans l'intimité du foyer, se coupant de tout confort matériel et méditant sur le sens profond de l'existence.

Ils ne sortent pas dans l'espace public mais, au contraire, c'est la communauté qui se déplace au domicile du défunt. Un des commandements les plus importants du judaïsme est précisément celui qui consiste à consoler les endeuillés, en hébreu **ni'houm avélim**, de façon à ne pas laisser une personne dans la solitude morbide qui peut l'envahir après la perte d'un proche.

Les 30 jours

Commence alors la période dites des 30 jours, en hébreu les **chlochim**, c'est-à-dire en fait les 21 jours restants. Si le deuil se maintient, les règles sont moins rigoureuses. Disons que la vie reprend son cours petit-à-petit, mais on ne participe à aucune réjouissance ou on n'achète pas de nouveaux vêtements, on n'écoute pas de musique etc...

Les 12 mois

Une fois les 30 jours écoulés, le deuil est totalement levé pour le conjoint, les parents, les frères et les sœurs du défunt. Par contre il se maintient encore 11 mois pour les enfants, selon le principe du respect filial. Ainsi les enfants réciteront le Kadich durant toute cette période. C'est seulement à la fin de cette année qu'on pose la pierre tombale, en hébreu la **matséva**.

Ensuite, il appartient aux enfants d'exprimer leur respect filial à travers un office qui sera organisé chaque année à la date anniversaire du décès du père ou de la mère. On le voit, le judaïsme à travers ces règles et ces pratiques exprime le caractère progressif du deuil: chaque unité de temps la semaine, le mois, l'année étant une étape de l'adieu, de la séparation intérieure entre le défunt et l'endeuillé.

A travers le rituel de deuil, le judaïsme témoigne autant du respect du mort, de son corps, de son âme et de sa mémoire, qu'il tient à marquer délibérément des limites à la période de souffrance. Ce qui ne signifie pas oublier le mort mais choisir la vie en continuant là où nos proches se sont arrêtés.

Essayons, pour finir, de répondre très brièvement à quelques questions qu'on se pose souvent.

- Y a-t-il une mitsva de se faire enterrer en Israël ?

Non il ne s'agit pas d'une mitsva, mais d'une coutume fondée sur l'attachement du peuple juif à la terre d'Israël. D'autant plus que la Tradition enseigne qu'au temps de la résurrection, les premiers ressuscités seront ceux d'érets Israël.

- Pourquoi faut-il se faire enterrer dans un cimetière ou un carré juif ?
La raison est surtout justifiée par la volonté de ne pas réciter de prière devant des signes religieux qui sont contraires à l'esprit du monothéisme exigeant du judaïsme.
- Enfin comment faut-il entendre cette bénédiction répétée trois fois par jour dans la "Amida" : "Béni sois-tu Seigneur qui fait revivre les morts ?"

En fait, cette bénédiction possède un double sens : elle signifie autant que Dieu fait vivre les mortels que nous sommes que le fait qu'un jour Il fera revivre les morts. Au fond, le judaïsme est une religion qui fait triompher la vie sur la mort.